

Action du 31 mai Fonction Publique :

Pour une autre politique salariale !



Les Unions Départementales (CFDT - CFE CGC- CFTC– CGT – FSU UNSA) de Moselle ont appelé les salariés des Fonctions Publiques d'Etat, Territoriale et Hospitalière à participer le 31 mai à un rassemblement de 12h à 14h devant la Préfecture à METZ

Parallèlement, elles ont souhaité au cours d'une audience en Préfecture porter les doléances des fonctionnaires à l'occasion de cette journée nationale d'action.

Ce 31 mai dans l'unité est centré autour de **trois revendications centrales** :

Il s'agit tous ensemble dire STOP aux SUPPRESSIONS DE POSTES, de dire STOP à la DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Le non –remplacement d'un fonctionnaire sur deux est posé par le Gouvernement comme un dogme et conduit à une casse organisée et volontaire de la fonction publique, et au delà du service public.

Comment comprendre cette politique quand par exemple d'un côté un Ministère comme celui de l'Education Nationale supprime 16000 postes de titulaires et de l'autre reconnaissant le besoin de personnels se lance, comme ce fut le cas la semaine dernière à Paris, dans une spectaculaire opération de recrutement de professeurs précaires? Jusqu'où l'absurde ? Jusque quand ?

Nous affirmons LA NECESSITE DE MESURES DE RATTRAPAGE IMMEDIATES du pouvoir d'achat grâce à la revalorisation du point d'indice.

Il nous faut d'abord dénoncer un vrai mensonge du Gouvernement. Celui-ci prétend que le salaire des agents publics a augmenté depuis 10 ans de 10 %. Il détourne des indicateurs statistiques et s'abrite derrière des mesures d'individualisation qui sont synonymes à terme de salaire au mérite (primes, GIPA, heures supplémentaires...) qui concernent une minorité des agents. La politique actuelle conduit à un véritable déclassement salarial.

En réalité, la perte nette de pouvoir d'achat du point d'indice de 2000 à fin 2011 est -11,3%. Actuellement, dans la Fonction publique, les faibles rémunérations sont source de précarité : 10% des agents exerçant à temps complet dans la Fonction Publique Territoriale ont un salaire moyen mensuel inférieur à 1200 € (Données 2008).

Ne pas rémunérer les qualifications de métiers exigeants crée enfin des difficultés de recrutement

Le seul critère pertinent d'analyse est celui du point d'indice. En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels !

Nous revendiquons enfin l'ouverture immédiate de négociations POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE SALARIALE.

Une autre politique est possible et nécessaire pour maintenir et développer un service public de qualité pour tous.

Elle est **possible**. La part des salaires versés par l'Etat dans les richesses créées ne cesse de reculer. +28%, c'est l'augmentation de la masse salariale de l'Etat qui serait possible si la part des rémunérations des agents publics par rapport au PIB avait été maintenue à son niveau de 1999. L'Etat a ainsi économisé en 2010 plus de 18 milliards d'euros sur la rémunération de ses agents.

Elle est **nécessaire** au nom de la solidarité et de la justice sociale.

Les actions du Gouvernement sont autant d'actes de remise en cause de cette volonté. Certes cette exigence de solidarité et de justice sociale a un coût, notamment salarial. Celui-ci ne peut être assumé, pour éviter une sélection par l'argent, que par un financement collectif. Dès lors, la question posée est celle de la fiscalité. Une réforme fiscale pour reconstruire la progressivité des prélèvements et une redistribution plus équitable des revenus est urgente ! Les choix du gouvernement sont à l'opposé de cette exigence. Ils assèchent les ressources publiques et créent des déficits.

C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur les mesures de rattrapage, une revalorisation des grilles indiciaires et une véritable politique salariale dans la Fonction publique.